

EN CONSÉQUENCE, la ministre du Tourisme approuve les frais de classification des établissements d'hébergement touristique de la catégorie « établissements de camping » établis par Camping Québec pour les années 2018 et 2019, soit :

Nombre d'unités	Frais de classification	
	2018	2019
1 à 50	246,41 \$	250,35 \$
51 à 100	306,52 \$	311,42 \$
101 à 200	380,91 \$	387,00 \$
201 à 300	430,77 \$	437,66 \$
301 et plus	486,40 \$	494,18 \$

Québec, le 13 mars 2018

La ministre du Tourisme,
JULIE BOULET

68139

A.M., 2018

Arrêté numéro AM 0006-2018 du ministre de la Sécurité publique en date du 21 février 2018

CONCERNANT l'élargissement du territoire d'application du Programme général d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents mis en œuvre relativement aux inondations survenues du 2 au 8 novembre 2017, dans des municipalités du Québec

LE MINISTRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE,

VU l'arrêté numéro AM 0064-2017 du 8 décembre 2017 par lequel le ministre de la Sécurité publique a mis en œuvre le Programme général d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents afin d'aider notamment les particuliers, les entreprises et les municipalités qui ont subi des dommages en raison des inondations survenues du 2 au 8 novembre 2017;

VU l'annexe jointe à cet arrêté du 8 décembre 2017 qui énumère les municipalités pouvant bénéficier de ce programme;

VU l'article 109 de la Loi sur la sécurité civile (chapitre S-2.3) qui permet, au besoin, au ministre responsable de l'application d'un programme d'en élargir le territoire concerné et d'en prolonger la période d'application;

CONSIDÉRANT que des dommages ont été constatés dans les cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury, dont le territoire n'a pas été désigné à l'arrêté précité, en raison des inondations survenues du 2 au 8 novembre 2017;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de permettre à ces cantons unis et à leurs citoyens de bénéficier du Programme général d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents;

ARRÊTE CE QUI SUIT :

Le Programme général d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents mis en œuvre par l'arrêté numéro AM 0064-2017 du 8 décembre 2017 relativement aux inondations survenues du 2 au 8 novembre 2017, dans des municipalités du Québec, est élargi afin de comprendre les cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury, situés dans la région administrative de la Capitale-Nationale.

Québec, le 21 février 2018

Le ministre de la Sécurité publique,
MARTIN COITEUX

68210

A.M., 2018

Arrêté numéro AM 0008-2018 du ministre de la Sécurité publique en date du 21 février 2018

CONCERNANT l'élargissement du territoire et la prolongation de la période d'application du Programme général d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents mis en œuvre relativement aux inondations survenues du 11 au 15 janvier 2018, dans des municipalités du Québec

LE MINISTRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE,

VU l'arrêté numéro AM 0002-2018 du 15 janvier 2018 par lequel le ministre de la Sécurité publique a mis en œuvre le Programme général d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents afin d'aider notamment les particuliers, les entreprises et les municipalités qui ont subi des dommages en raison des inondations survenues du 11 au 15 janvier 2018;

VU l'annexe jointe à cet arrêté du 15 janvier 2018 qui énumère les municipalités pouvant bénéficier de ce programme;